



Envoi des comptes de taxes 2016

Les comptes de taxes seront postés le 1^{er} mars prochain. Vous avez été informé, par le biais du discours du maire en novembre dernier ainsi que par d'autres communications dans les journaux, que la MRC de Coaticook assurera la gestion des matières résiduelles relativement à la vidange des boues de fosses septiques. Toutes les municipalités de la MRC y ont adhéré sauf Dixville.

Tel que précisé dans la lettre de la MRC que vous avez reçue dernièrement, la première vidange dans notre municipalité se fera en 2017. Sur votre compte de taxes apparaît, dès cette année, un montant qui représente environ la moitié des coûts que nous devons verser à la MRC pour ce service en 2017. Le montant facturé, en 2016 et 2017, est le même pour toutes les catégories d'immeubles (résidences, chalets, commerces, industries, etc...)

À compter de 2018, le tarif sera divisé en deux comme présentement pour les résidences, commerces, industries (vidange obligatoire aux deux ans) mais en quatre pour les chalets ou bâti-

ments similaires utilisés moins de 180 jours par année (vidange obligatoire aux quatre ans). Nous respecterons ainsi l'obligation qui nous est faite par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Année	Immeubles
2017	Vidange maisons, autres immeubles et chalets
2019	Vidange maisons et autres immeubles
2021	Vidange maisons, autres immeubles et chalets

Vous pouvez contacter le bureau municipal pour de plus amples informations : 819 844-2463.

Consultation du CRTC sur les services de télécommunications

BRANCHÉ?

Puisque l'accès aux services de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse demeurent déficients dans certains secteurs de la MRC de Coaticook et que cette situation peut représenter un frein au développement, à l'attractivité et même à la sécurité des individus en cas d'urgence, la MRC de Coaticook vous invite à compléter le sondage sur les services de télécommunications du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le CRTC examine actuellement les services de télécommunication, y compris les services Internet, qui sont offerts au Canada. Les citoyens sont invités à donner leur avis sur des sujets comme la disponibilité de la large bande, la façon dont ils communiquent, la téléphonie cellulaire et la téléphonie filaire, ainsi que le coût de ces services. Il faut dire que l'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire ne font pas partie des services de base en télécommunication prescrits par le CRTC. Selon la politique actuelle qui avait été révisée en 2011, les Canadiens devraient avoir accès : à une connexion à Internet à faible vitesse sans avoir à payer d'interurbain, à une ligne individuelle avec capacité Touch-Tone, au réseau interurbain et à divers services, dont les téléphonistes, l'assistance-annuaire et la ligne d'urgence 9-1-1 et à une copie imprimée du dernier annuaire téléphonique local.

Le sondage peut être complété en ligne au plus tard le 29 février à l'adresse suivante : <https://97.ca/ekos/cwx.cgi?FR:01616R>. Les personnes qui ne peuvent pas accéder au questionnaire en ligne peuvent composer le 1-877-249-CRTC (2782) pour le remplir par téléphone avec l'aide d'un agent(e) ou pour demander une copie papier.

LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
EN ESTRIE 15 au 19 février 2016
>jpsestrie.ca

Le Fouineur

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD

AVIS PUBLIC

Aux personnes et aux organismes intéressés par un projet de règlement numéro 250-16 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité d'East-Hereford,

QUE lors d'une assemblée ajournée tenue le 8 février 2016, le conseil de la Municipalité d'East Hereford a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin de modifier les dispositions sur les projets intégrés et celles sur les usages conditionnels.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 7 mars 2016 à 18 h 45 à la bibliothèque municipale sise au 15, rue de l'Église East Hereford.

Au cours de cette assemblée, M. Richard Belleville, maire de la municipalité, ou un membre désigné du conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes intéressés qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 15, rue de l'Église East Hereford aux heures normales de bureau. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones VF-1 à VF-3, R-1 à R-5, C-1 à C-3, M-1 et M-2 sont concernées tel qu'illustré.

DONNÉ à East Hereford, ce 10^e jour de février 2016.

Diane Lauzon Rioux, secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD

AVIS PUBLIC

Aux personnes et aux organismes intéressés par un projet de règlement numéro 251-16 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 226-12

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité d'East Hereford :

QUE lors d'une assemblée ajournée tenue le 8 février 2016, le conseil de la Municipalité d'East Hereford a adopté un projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 226-12.

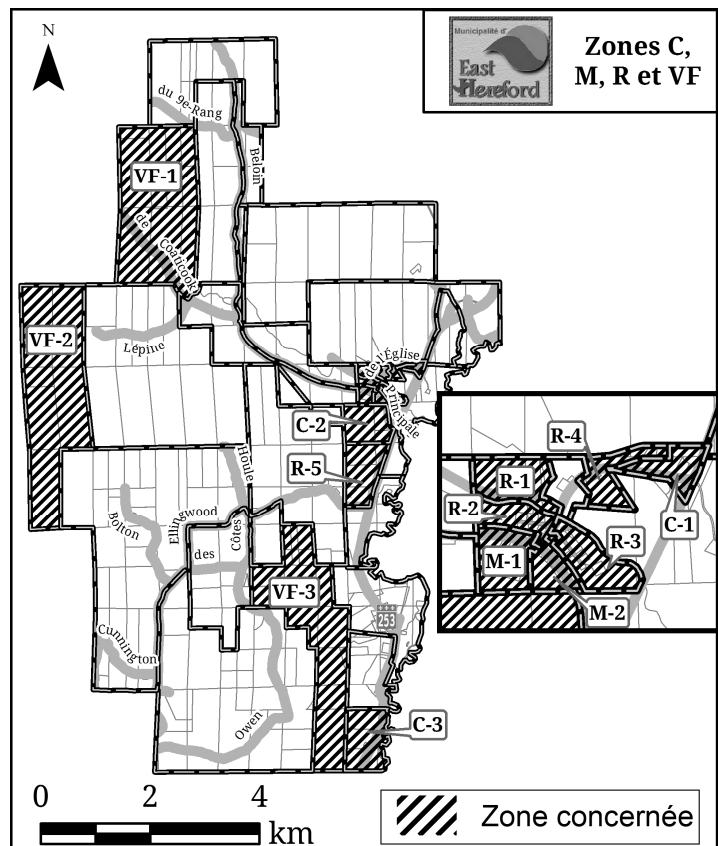
Une assemblée publique de consultation se tiendra le 7 mars 2016, à 18h45 à la bibliothèque municipale, sise au 15, rue de l'Église East Hereford. Au cours de cette assemblée, M. Richard Belleville, maire de la municipalité, ou un membre désigné du conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 15, rue de l'Église East Hereford aux heures normales de bureau. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones VF-1 à VF-3, R-1 à R-5, C-1 à C-3, M-1 et M-2 sont concernées tel qu'illustré.

DONNÉ À East Hereford, ce 10^e jour de février 2016.

Diane Lauzon Rioux, secrétaire-trésorière



Le Fouineur

Attention aux cendres chaudes

Un rappel important doit être fait par rapport aux cendres chaudes, car malheureusement, chaque année, des incendies surviennent dans la région suite au mauvais entreposage de celles-ci.

En effet, les cendres peuvent rester chaudes pendant deux semaines, sans que cela ne paraisse. Elles doivent être placées en tout temps dans un contenant métallique muni d'un couvercle afin d'éviter l'entrée d'air et qui réanimerait les cendres. Le contenant métallique doit par la suite être placé à l'extérieur à au moins 5 mètres de tout bâtiment ou végétation. De la neige ou de l'eau pourrait être rajoutée sur le dessus des cendres pour refroidir le contenu.



Il est important de rappeler de ne jamais mettre la cendre dans les bacs de compost avant un minimum de deux semaines d'inutilisation.

De plus, elles ne doivent en aucun temps être laissées dans les résidences ou logements, car elles dégagent du monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore) qui, en trop grande concentration peut causer des maux de tête, des nausées ou peut même entraîner la mort, si l'exposition au gaz était trop longue ou trop intense.



D'ailleurs, un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans tout bâtiment où le chauffage principal ou secondaire est au bois, au granule, à l'huile, au gaz propane, au gaz naturel ou tout autre type de chauffage à combustion. Il en va de même si vous avez un garage annexé à la maison. Le détecteur doit être installé près des chambres à coucher.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau
Coordonnateur en sécurité incendie
819 849-7083

Des nouvelles du concours d'artistes récupérateurs

La Ressourcerie des Frontières a lancé la première édition de son concours d'artistes récupérateurs dans le but de sensibiliser la population à l'environnement, de stimuler la fibre environnementale créative et de contribuer à l'émergence de nouveaux artistes et artisans. Ouvert à toute la population selon différentes catégories, le concours d'artistes récupérateurs invite les personnes intéressées à créer de toute pièce une œuvre à partir de matériaux recyclés.

Prolongation de la période d'inscription

Plus que fiers de la réponse positive vis-à-vis de notre concours d'artistes récupérateurs, nous avons pris la décision de **prolonger la période d'inscription jusqu'au 29 février 2016**. Si vous n'êtes pas encore inscrits et que vous aimeriez créer une œuvre à partir de matières recyclées, dépêchez-vous pour vous inscrire! Visitez le site web de la Ressourcerie des Frontières pour accéder à la fiche d'inscription.

Plus de 6 800 \$ en prix!

Pas encore certain de vouloir participer? Peut-être que les prix à remporter lors du concours vous convaincront... Du moins, ils ne vous laisseront pas indifférent! Grâce à l'appui de nos précieux partenaires et commanditaires, nous remettrons plus de 6 800 \$ en prix lors du souper-gala qui couronnera les grands gagnants, en octobre 2016. Pour avoir un aperçu complet de la valeur des récompenses, visitez notre site web.

Dépôt des oeuvres

Bien que la période de création s'étende jusqu'au 30 juin 2016, nous tenions à rendre disponible le formulaire de dépôt d'œuvre dès maintenant pour les artistes déjà bien avancés dans leur démarche. L'œuvre ter-

minée et le formulaire de dépôt d'œuvre, devront être déposés en personne dans notre magasin de Magog ou de Coaticook. Les participants ne pouvant pas se déplacer devront envoyer le tout par la poste.

Le concours en étape

- Période d'inscription : jusqu'au 29 février 2016
- Période de création et de dépôt de l'œuvre : jusqu'au 30 juin 2016
- Dévoilement des finalistes : juillet 2016
- Exposition des œuvres des finalistes : juillet à septembre 2016
- Dévoilement des gagnants (souper-gala-spectacle) : octobre 2016

Un peu plus sur le concours

Vous trouverez tous les détails relatifs au concours sur le site web de la Ressourcerie des Frontières. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous pour tous détails ou questions supplémentaires.

Pour ce faire, adressez-vous à Jean Des Rosiers, conseiller-directeur général adjoint et responsable du concours, au 819 804-1018 ou 819 993-4678 ou à j.des.rosiers@ressourceriedesfrontieres.com.



Le Fouineur

Activités gratuites pour les proches aidants

→ LA DIFFUSION PUBLIQUE ET GRATUITE DU FILM QUÉBÉCOIS : L'AUTRE MAISON

Réalisé par Mathieu Roy, un film pour sensibiliser la population à la réalité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et celle de leurs proches

Dimanche 6 mars 2016 à 14 h 00 suivi à 15 h 45 d'une discussion avec un invité spécial, le réalisateur lui-même

Lieu : Pavillon des arts de Coaticook

→ CONFÉRENCE DE DANIELLE LAMONTAGNE COORDONNATRICE DU CAFÉ DES AÎNÉS DE DIXVILLE

Thème : Bien vieillir

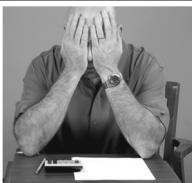
Jeudi 10 mars 2016 à 13 h 30 à la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook

Pour information et inscription : Lucie L'Heureux Chargée de projet: 819-849-7011 poste 223 Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook



Vos impôts sont un casse-tête?

Le jeudi 14 mars 2016 de 13 h 30 à 16 h au Centre municipal de Saint-Venant-de-Paquette (5, ch. du Village) (ou à Coaticook : 2-9-16-30 mars, 6-13-20 avril, sous-sol de l'Église St-Jean, 50 rue Court.)



Les bénévoles du CAB recueilleront vos documents. Ils transmettront ceux-ci aux personnes qui ont été formées pour remplir vos déclarations.

Critères d'admissibilité

Personne seule : Revenus annuels de 25 000 \$ et -

Couple : Revenus annuels de 33 000 \$ et -

1 adulte avec 1 enfant : Revenus annuels de 30 000 \$ et -
(2 000 \$ pour chaque personne supplémentaire)
et

Vous gagnez – de 1 000 \$/an en revenus d'intérêts

Apportez votre compte de taxes et votre relevé 31. Des frais de dossier et de traitement de 3 \$ sont payables à l'inscription.

Pour de plus amples informations :
819 849-7011 poste 224 ou 225

CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
DE LA MRC DE COATICOOK

Message du club Les Joyeux Aînés

Bonjour à tous,

Pour ceux qui n'ont pas leur carte de membre, il est encore temps de vous en procurer une au coût de 10 \$. Contactez Roma Fontaine au 819 844-2373 ou Danielle Beloin au 819 844-2225. Le local est ouvert les mardis de 13 h 00 à 16 h 30 pour jeux de cartes, billard, etc.

Vous êtes aussi invités à notre assemblée générale qui se tiendra le 23 février à 13 h 00 au local situé au bureau municipal. Voici l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 janvier 2015
4. Présentation et adoption du rapport financier de 2015
5. Élection
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

Il y aura une sortie à la cabane à sucre Aux Petits Délices (Jacques Ménard) située au 38, chemin Scalabrini à Sainte-Edwidge le **10 avril, 12 h**. Il est important de réserver avant le 9 mars auprès de Roma Fontaine (819 844-2373).

Le coût est de 21 \$ et la tire sur la neige est incluse.

Voici l'indication pour s'y rendre...

À 2 kilomètres de Sainte-Edwidge vers Coaticook, prendre le chemin Scalabrini et rouler 2 kilomètres sur ce chemin et vous serez rendus à destination.

Pour informations : Danielle Beloin, secrétaire au 819 844-2225.



Le Fouineur

Popote roulante

Vous voulez avoir congé de repas!

Vous vous demandez toujours quoi faire pour dîner!

La popote roulante est là pour vous!

Elle s'adresse aux gens âgés de 50 ans et plus, ainsi qu'aux personnes convalescentes, aux personnes handicapées et aux nouvelles mamans peu importe le revenu.

Ce sont des repas équilibrés approuvés par une nutritionniste. La livraison de la popote est disponible dans les 12 municipalités de la MRC. Certaines conditions s'appliquent.

Seulement 5 \$ par repas.

Pour informations : Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
Isabelle Routhier 819 849-7011, poste 225



cabmrccoaticook.org

RénoRégion



Le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Travaux admissibles : le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique.

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, doivent débiter après avoir été approuvés par l'autorité responsable et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Pour vérifier votre admissibilité ainsi que l'aide offerte, contacter la MRC de Coaticook : 819 849-7083.

Cellulaire au volant : ce qui est permis, ce qui est interdit

Même si la loi québécoise interdit depuis 2008 le cellulaire tenu en main derrière le volant, rien n'empêche, pour l'heure du moins, l'utilisation du téléphone s'il est fixé à un socle.

Ce qu'interdit l'article 439.1 du Code de la sécurité routière, c'est de tenir en main un appareil muni d'une fonction téléphonique. Le conducteur qui se fait prendre cellulaire à la main encourt une amende variant de 80 \$ à 100 \$ (plus frais) et quatre points d'inaptitude. Cela, même s'il n'est pas en train de téléphoner. Et même s'il se trouve arrêté à un feu de circulation ou dans un bouchon, puisqu'il demeure au volant de son véhicule. Avec un dispositif mains-libres ou en liaison Bluetooth, c'est autre chose : la conversation cellulaire est alors permise au volant – bien que cela représente une évidente distraction. Et aucune loi n'interdit encore l'utilisation des autres fonctions du cellulaire lorsque celui-ci est (bien) installé dans un socle.

Tout au plus l'article 178.2 du Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers stipule (entre autres choses) que l'écran de l'appareil doit être dans l'axe du regard du conducteur, ne pas obstruer sa vue, encore moins gêner ses manœuvres. De plus, les messages qui y sont présentés doivent être courts et simples, de façon à ne pas nuire à la conduite.

C'est dire que le conducteur qui effleure l'écran du bout du doigt pour composer un poste téléphonique n'enfreindrait aucune loi. Après tout, il peut exécuter cette même fonction à l'écran de bord du système d'info-divertissement de son véhicule.

Mais... inscrire une adresse au GPS? Réserver un hôtel sur le Web? À la limite, texter à même un cellulaire fixé à son socle?

En théorie, ce n'est pas prohibé. Par contre, si un policier juge qu'un conducteur a mis en péril la vie ou la sécurité de personnes ou la propriété, il peut invoquer l'article 327 du Code de la sécurité routière, qui pénalise les actions dangereuses d'une amende salée : à partir de 1 000 \$ et quatre points d'inaptitude.

Au-delà de ce que permet – ou pas – la loi québécoise, il y a les immuables lois physiques : selon la SAAQ, texter en conduisant augmente de 23 fois les risques d'accident! D'ailleurs, les expérimentations en simulateur menées par CAA-Québec montrent que les automobilistes qui textent quittent la route des yeux en moyenne quatre secondes. C'est suffisant pour traverser, au volant d'un véhicule lancé à 100 km/h, l'équivalent de tout un terrain de football... les yeux fermés.

Source : ADMQ, Mini-scribe, février 2016



Le Fouineur

Un camp de voile pour les 12-16 ans Seras-tu du voyage?



La Fondation Tillotson (Tillotson North Country Foundation Inc.) basée à Colebrook NH offrira à nouveau cette année à quatre adolescent(e)s de notre région la possibilité de participer à un camp de voile sur une goélette de 137 pieds de long, le

Roseway. Son port d'attache est Boston et il naviguera dans le Golfe du Maine du **26 juin au 9 juillet 2016**. Ce camp d'une valeur de 3 500\$ est une chance unique pour un jeune de chez nous de vivre une telle expérience. En 2015, Cristina Garant, Fleur-Anne St-Laurent Jugan de St-Herménégilde et Natasha Guay-Marchand d'East Hereford ont profité d'une expérience unique. Elles ont pu élargir leurs horizons sur le monde, connaître d'autres cultures et accroître leur esprit communautaire.

Quels sont les critères de sélection :

- Aucune expérience de navigation requise
- Désir d'apprendre et de participer
- Attitude positive et force de caractère
- Être résidant du territoire desservi par la Fondation, ce qui inclut les Trois Villages : East Hereford, Saint-Herménégilde et Saint-Venant-de-Paquette

Qui peut participer :

Tous les jeunes âgés de 12 à 16 ans, peu importe la langue parlée ou l'école fréquentée. Ce camp est offert à toutes et à tous, les résultats scolaires n'étant aucunement un critère de sélection.

Pour de l'information supplémentaire et obtenir le formulaire d'inscription, on consulte le www.worldoceanschool.org/our-programs/summer-ambassador-program.

Si vous souhaitez participer, vous devez compléter les documents exigés sauf le rapport médical (à compléter uniquement si vous êtes choisis) et déposer votre demande **en anglais** à votre bureau municipal au plus tard le **9 mars 2016**. Notez bien qu'en page 3 du formulaire, on exige une rédaction d'une page **en anglais toujours**. Vous pouvez la rédiger en français et la faire traduire par une connaissance. Bien lire ce qui doit faire partie de la rédaction. **Les directeurs de la Fondation reçoivent toutes les rédactions, en font la lecture et les classent par ordre d'excellence. Le cumul des points est le seul critère de sélection.**

Si vous n'avez pas accès à Internet, les bureaux municipaux d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette auront en main les formulaires d'inscription ainsi que les informations pertinentes.

À vos voiles!

Ginette White et Diane Lauzon Rioux

Pour la Tillotson North Country Foundation Inc.



Les Amis du Patrimoine lancent un concours d'écriture

Un concours d'écriture sur la thématique de l'arbre et de la forêt est officiellement lancé **DANS LES ÉCOLES** et parmi la population par les Amis du Patrimoine de St-Venant-de-Paquette.

L'annonce de la personne gagnante de ce concours se fera dans le cadre du lancement de la programmation de la saison estivale 2016 qui se tiendra à la maison de l'Arbre située sur le sentier Poétique des Amis du Patrimoine à St-Venant-de-Paquette, le samedi 21 mai.

Plus de 6000 visiteurs sont attendus à Saint-Venant au cours de cette saison dédiée à la poésie. Plusieurs événements les attireront dont la célèbre NUIT DE LA POÉSIE qui se déroulera durant la nuit du samedi 13 août 2016. L'organisation se fait sous la direction artistique de David Goudreault, artiste poète/slameur de la région et de Richard Séguin, auteur compositeur et interprète, et la coordination par Jean-François Létourneau, enseignant en littérature. Plusieurs grands noms prendront part à cette nuit poétique dont Richard Séguin, Zachary Richard, Chloé Sainte-Marie, Patrice Desbiens, Yolande Villemaire, Claude Beausoleil, Sophie Bienvenu et plusieurs autres.

Donc, en plus de voir son texte exposé sur une des nouvelles installations du sentier Poétique, la personne gagnante recevra un prix en argent et une passe VIP pour 2 personnes lui permettant d'assister à LA NUIT DE LA POÉSIE gratuitement. Différents prix de participation seront également distribués parmi les auteurs amateurs.

TEXTES

- Tous les styles littéraires sont acceptés : poèmes, conte, récits, slam...
- La longueur des textes doit se situer entre 50 et 300 mots
- Les textes doivent être rédigés en français
- Groupes d'âge visés : les auteurs doivent être âgés entre 12 et 18 ans (étudiants du secondaire) et de 65 ans 99 ans.

Pour soumettre vos textes ou demander de l'information, faites-les parvenir à : mobiusdd@hotmail.com



http://www.amisdupatrimoine.qc.ca/fr/activites_evenements/programmation.php#nuit

Le Fouineur

RELEVEZ LE DÉFI

★ Du 31 mars au 11 mai 2016 ★



AVEC *Anaïs*

Le conseil municipal convie ses citoyens à relever le *Défi Santé*, la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec. Il est possible de s'inscrire à partir du 1^{er} mars à DefiSante.ca.

Le *Défi Santé*, c'est quoi ?

Le *Défi Santé*, c'est 6 semaines de motivation pour améliorer ses habitudes de vie ! En s'inscrivant, les participants visent l'atteinte de 3 objectifs du 31 mars au 11 mai 2016 :

- L'objectif 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- L'objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour
- L'objectif Équilibre : prendre une pause pour avoir un meilleur équilibre de vie

Nouveautés

De nouvelles dates pour commencer le printemps du bon pied : Défi santé, 6 semaines, du 31 mars au 11 mai 2016

Une nouvelle porte-parole Anaïs Favron : la pétillante animatrice a accepté de relever le Défi Santé avec nous cette année! Celle qu'on verra prochainement dans la nouvelle émission Les 12 travaux d'Anaïs, à Canal Vie, invitera les Québécois à se joindre au mouvement pour prendre leur santé en main.

Une appellation simplifiée : l'appellation de la campagne a été revue. Le Défi Santé 5/30 équilibre devient simplement le Défi Santé! Cependant, on garde le cap sur les 3 mêmes objectifs pour manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre!

Profitez des infrastructures existantes dans notre milieu : patinoire, sentier de ski de fond, sentier pédestre et de raquettes Neil-Tillotson.

Pour tout savoir et pour vous inscrire, visitez DefiSante.ca.

Les Trois Villages : randonnée aux flambeaux



QUAND : 20 FÉVRIER 2016 À 19 H

OÙ : BOISÉ DES LOISIRS, STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Vous serez accueillis avec le sourire et la bonne humeur. Plaisirs, sourires et de belles joues rouges vous attendent!

Alors les parents venez relever le défi en famille et surtout... Venez jouer dehors!

Cette activité organisée par la Municipalité d'East Hereford a pour but de vous faire vivre une expérience tout à fait unique à la lumière des flambeaux!

Le sentier que vous emprunterez comporte peu de dénivelé, ce qui facilitera grandement l'accès à toutes les familles, même avec de jeunes enfants et en traîneau. Si vous avez une lampe frontale, n'hésitez pas à l'apporter.

De plus, il vous sera possible de parcourir ce sentier à pied ou en raquettes. Il est à noter que le prêt de raquettes se fera sur place autant pour les enfants que pour les adultes.

Venez en grand nombre, c'est un rendez-vous!

Une fondue au chocolat au sous-sol de l'église vous attend après l'activité.

Service de bar sur place!

Pour informations : 819 844-2463



Maryse Audet

Le Fouineur

**LE DÉFI DE
MA VIE**

Inscrivez-vous à
DEFITABAC.CA
jusqu'au 1^{er} mars 2016

À GAGNER*
2 VOYAGES AU SOLEIL

OFFERTS PAR
MAJESTIC | transat

DÉJÀ J'ARRÊTE J'Y GAGNE!

gsk

Jean Coutu

Société québécoise de santé

Québec

Église Saint-Henri

Prochaine messe célébrée par l'abbé Plante : le samedi 27 février à 19 h 00.

Messe de Pâques le 27 mars à 10 h 30 célébrée par l'Abbé Berger. Elle sera suivie d'un brunch au sous-sol de l'église. Des billets seront en vente prochainement.

Votre présence est importante afin de garder notre communauté vivante.

À nouveau cette année, des bénévoles offriront le pain partagé durant la semaine sainte.



DEVENEZ PARTENAIRE DE LA
POLICE DES FRONTIÈRES!

1 800 771-5401

SÉCURITÉ FRONTALIÈRE



Calendrier des événements

17 février, 19 h 30	AGA Circuits Frontières	Bibliothèque municipale, East Hereford
20 février, 19 h 00	Randonnée aux flambeaux	Boisé des loisirs, East Hereford
27 février, 19 h 00	Messe	Église Saint-Henri
1 ^{er} mars	Date limite licence de chien	East Hereford
4 mars de 13 h 30 à 16 h	Clinique d'impôt	Centre municipal, de Saint-Venant-de-Paquette
6 mars, 14 h 00	Film « L'autre maison »	Pavillon des arts
10 mars, 13 h 30	Conférence de Danielle Lamontagne	Bibliothèque Françoise-Maurice
12 mars	Bingo « O » jambon	Les Amis du Patrimoine Saint-Venant-de-Paquette
27 mars, 10 h 30	Messe de Pâques	Église Saint-Henri
10 avril, 12 h	Sortie cabane à sucre : Aux Petits Délices	Les Joyeux Aïnés
24 septembre	Richard Séguin - spectacle bénéfice	Les Amis du Patrimoine Saint-Venant-de-Paquette



Le Fouineur Bulletin d'information de la municipalité d'East Hereford

15, rue de l'Église East Hereford
(Québec) J0B 1S0

Téléphone: 819 844-2463

Mise en page: Maryse Audet
Courriel: maryse.audet@live.ca

Vous pouvez soumettre articles et photos en tout temps.